





www.epl68.fr

ENSEIGNEMENT FACULTATIF OPTION MOBILITE INTERNATIONALE

> POURQUOI ?

L'UFME (Unité Facultative de Mobilité Européenne) est une option facultative en Bac Pro qui permet de **valoriser une expérience de stage à l'étranger**

> POUR OUI ?

Pour les élèves de Première ou Terminale Baccalauréat Professionnel ayant effectué un stage à l'étranger, dans un des pays de l'UE, de l'Espace Economique Européen ou de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange)

> EXAMEN ET EVALUATION

Valider les acquis d'apprentissage obtenus à l'occasion d'une période de formation l'étranger. L'UFME prend en compte les dimensions professionnelles et culturelles des situations rencontrées par le candidat. Les capacités constitutives de l'épreuve sont les capacités suivantes :

C1 : Réaliser une activité professionnelle dans le cadre d'un stage en milieu professionnel dans le pays européen de mobilité.

C2 : S'intégrer dans un environnement socio-culturel dans le pays européen de mobilité.

Modalités d'évaluation en 2 parties :

Partie 1 : Capacité C1 sur 8 points. Evaluée par le maître de stage à la fin du stage grâce à une grille critériée.

Partie 2 : Capacité C2 sur 12 points à l'aide d'une grille critériée. Dans les trois mois après le retour de stage. Oral de 20 min avec deux enseignants dont un de technique.

Les points supérieurs à 10 seront comptabilisés pour l'obtention du Baccalauréat Professionnel.











